

**E 4286**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

TREIZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2008-2009

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 18 février 2009

---

---

Annexe au procès-verbal de la séance  
du 18 février 2009

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Décision du Conseil** portant nomination d'un membre titulaire et d'un membre suppléant du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail





**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 9 février 2009**

**6008/09**

**SOC 65**

**NOTE POINT "I/A"**

---

du: Secrétariat général du Conseil

au: Comité des Représentants permanents (1ère partie) / CONSEIL

---

n° doc. préc.: 16364/08 SOC 729

---

Objet: Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail :

- Nomination de Mme Karin ZIMMERMANN, membre titulaire autrichien en remplacement de Mme Renate CZESKLEBA, membre démissionnaire
  - Nomination de M. Alexander HEIDER, membre suppléant autrichien
- 

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé des changements dans la composition du membre titulaires et suppléants dans la catégorie des représentants des organisations des travailleurs (Autriche) du Comité cité en objet.
2. En vertu de l'article 3 de la décision 2003/C 218/01, les membres titulaires et suppléants sont nommés par le Conseil.
3. Conformément à la procédure habituelle, le gouvernement autrichien a présenté les candidatures suivantes pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 28 février 2010 :

*Pour le poste de membre titulaire :*

Frau Mag. Karin ZIMMERMANN  
Österreichischer Gewerkschaftsbund  
Sozialpolitik - Gesundheitspolitik  
Laurenzerberg 2  
AT-1010 WIEN  
*e-mail : karin.zimmermann@oegb.at*

*Pour le poste de membre suppléant :*

Herr Alexander HEIDER  
Bundesarbeitskammer  
Abteilung Sicherheit, Gesundheit und Arbeit  
Prinz-Eugen-Straße 20-22  
AT-1045 WIEN  
e-mail : *alexander.heider@akwien.at*

*Pour le membre suppléant déjà nommé les coordonnées sont les suivantes :*

Frau Mag. Julia NEDJELIK-LISCHKA  
Bundesarbeitskammer  
Abteilung Sicherheit, Gesundheit und Arbeit  
Prinz-Eugen-Straße 20-22  
AT-1045 WIEN  
e-mail : *julia.nedjelic@akwien.at*

4. Par conséquent, le Comité des Représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
- a) d'adopter, en tant que point "A" de son ordre du jour, le texte de la décision du Conseil portant remplacement du membre titulaire et du membre suppléant du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail, tel qu'il figure en annexe ; et
  - b) de décider de publier les remplacements, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

---

DECISION DU CONSEIL  
portant nomination d'un membre titulaire et de d'un membre suppléant  
du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE,

vu la décision 2003/C 218/01 du Conseil du 22 juillet 2003 relative à la création d'un Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail, et notamment son article 3,

considérant ce qui suit :

- (1) par ses décisions du 27 février et du 7 mai 2007<sup>(1)</sup>, le Conseil a nommé les membres du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail pour la période se terminant le 28 février 2010 ;
- (2) un siège de membre titulaire et un siège de membre suppléant dans la catégorie des représentants des organisations des travailleurs sont devenus vacants à la suite des démissions ;
- (3) le gouvernement autrichien a présenté des candidatures pour les sièges devenus vacants,

DECIDE :

---

(1) JO n° L 64 du 2.3.2007, p. 30, et n° C 111 du 7.5.2007, p. 2.

Article unique

1. Mme Karin ZIMMERMANN est nommée membre titulaire du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail en remplacement de Mme Renate CZESKLEBA pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 28 février 2010.
  
2. M. Alexander HEIDER est nommé membre suppléant du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 28 février 2010.

Fait à

Par le Conseil  
Le président

\_\_\_\_\_